



## PRIX DE GEOGRAPHIE 2023

### REGLEMENT DU CONCOURS

#### Qualité des concourants

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, élèves ou étudiants en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire (lycée) ou supérieur et étudiants de l'Université.

Les travaux préparés par un binôme de concourants sont acceptés.

Les concourants seront signalés par leurs professeurs qui attesteront de leurs nom(s) prénom(s) établissement et niveau d'étude. Ces professeurs indiqueront leurs coordonnées afin que l'AMOPA\*<sup>1</sup> puisse les informer du devenir du travail fourni.

#### Date et lieu de remise du travail

La soumission du travail devra être envoyée avant le **15 mars 2023** à AMOPA Concours de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 Paris, date de la poste faisant foi.

#### Informations pratiques

Le concours est annoncé par voie d'affichage et sur le site "www.amopa.asso.fr". Les postulants, tout comme leurs professeurs, devront demander sur [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr) le règlement du concours qui indique les modes de soumission, de correction des travaux et celui de l'attribution du prix.

#### Forme de soumission imposée pour être recevable

Le travail devra être remis imprimé sur format A4 relié ou agrafé ad minima.

Le texte en police Times-New-Roman 12, interligne 1,5 ne dépassera pas 10 pages (environ 3000 signes par page) hors les illustrations et les cartes (au minimum deux), hors la bibliographie indiquant les sources de chacun des documents illustratifs, citations ou emprunts.

Une copie sous forme numérique (PDF) de l'ensemble du travail devra être adressée parallèlement à [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr) ; seul le document postal sera pris en compte en cas de litige.

#### Propriété du travail et droit à l'image

Le travail remis reste la propriété du ou des concourants. La copie imprimée sera conservée à l'AMOPA qui se réserve le droit de publier tout ou partie du travail dans sa revue, sur son site Internet ou dans ses bulletins mais qui s'interdit d'en faire un usage commercial.

Le ou les lauréats et leurs accompagnateurs reconnaissent donner à l'AMOPA et à ses partenaires le droit d'usage des photos et ou vidéos qui seront prises à l'occasion de la cérémonie de remise des prix ; elles pourront paraître dans sa revue, sur son site Internet et dans ses bulletins.

#### Qualité du Jury

Le Jury est composé de membres de l'AMOPA et de membres de la Société de Géographie. La décision du Jury n'est pas contestable.

Le Jury retiendra les critères suivants : niveau du concourant, adéquation entre le sujet et la production, clarté de la production, qualité de la recherche, qualité de la présentation, orthographe irréprochable, originalité de la cartographie et des illustrations.

#### Remise du prix

Le prix sera remis officiellement au lauréat lors d'une cérémonie organisée soit dans un établissement scolaire, soit dans les salons de la Sorbonne ou à la Société de Géographie : à cette occasion, il pourra être demandé au lauréat de présenter son travail. Cette présentation orale de 10 à 15 minutes environ précisera le choix du sujet et son contenu, les difficultés rencontrées et les compétences développées. L'AMOPA prendra en charge 80% du prix d'un billet de train aller-retour en seconde classe pour le lauréat et s'il a moins de 18 ans pour son accompagnateur. Le lauréat ne pourra inviter plus de 4 personnes lors de la remise du prix.

<sup>1</sup> Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques